



# ACADÉMIE DE CLERMONT-FERRAND

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 15 MARS 2022 PORTANT COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS INTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE CLASSE NORMALE SESSION 2022

**Le recteur,**

**VU** le code de l'éducation ;

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

**VU** le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaire de la catégorie B de la fonction public d'État ;

**VU** le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

**VU** l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;

**VU** l'arrêté du 25 janvier 2011 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**VU** l'arrêté du 3 février 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le jury chargé d'apprécier les épreuves du concours interne de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale - session 2022 - est constitué comme suit :

Président : M. Samuel-Vincent CASTILLO, secrétaire général, DSDEN de la Haute-Loire.

Vice-président : M. Hugo MOURTON, attaché d'administration, DSDEN du Puy-de-Dôme.

Membres :  
Mme Irène CARDOSO, attachée principale d'administration, collège du Beffroy à Billom ;  
M. Stéphane CATALAN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, lycée La Fayette à Clermont-Ferrand ;  
Mme Frédérique CUZOL, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, lycée Jean Zay à Thiers ;  
Mme Laetitia BARTHELEMY, secrétaire administrative de classe supérieure, lycée Valéry Larbaud à Cusset.

**Article 2 :** Le Secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

  
**Karim BENMILOUD**